

Page : 1/6

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4) Révision: 19.01.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
 - Nom du produit: Puffer Freies Chlor / Buffer Free Chlorine
 - · Code du produit: 860160 (CLDF-Kit 30) 860170 (CLDF-Kit 360)
 - · Description: Réactif tampon
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:
 - · Catégorie du produit: PC21 Substances chimiques de laboratoire
 - · Catégorie du procédé: PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.
 - · Emploi de la substance / de la préparation: Réactif pour la détermination du chlore libre au moyen d'un analyseur
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
 - · Producteur/fournisseur:

Xylem Analytics Germany GmbH WTW Am Achalaich 11 82362 Weilheim Germany Tel. +49 881 183-0

- Service chargé des renseignements: E-mail: Info.WTW@xylem.com
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence Chemtrec: (USA & Canada) 800-424-9300 (International) 001 703-527-3887

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
 - · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008: Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- · 2.2 Éléments d'étiquetage
 - · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008: néant
 - Pictogrammes de danger: néant Mention d'avertissement: néant Mentions de danger: néant
 - Indications complémentaires:
 - EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
- · 2.3 Autres dangers Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Mélanges
 - Description:

Mélange, composé des substances indiquées ci-après:

Trisodium citrate, acide éthylènedinitrilo tétraacétique (sel disodique)

CAS: 6381-92-6 Ethylènediamine-tétraacétate de disodium dihydraté
EINECS: 205-358-3 STOT RE 2, H373; Acute Tox. 4, H332; Aquatic Chronic 3, H412

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

FR -

1-5%

Page: 2/6

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4) Révision: 19.01.2023

Nom du produit: Puffer Freies Chlor / Buffer Free Chlorine

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des mesures de premiers secours
 - · Après inhalation: Veiller à l'apport d'air frais.
 - · Après contact avec la peau: Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
 - · Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
 - Après ingestion:

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Consulter un médecin en cas de malaise.

- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
 - · Moyens d'extinction appropriés:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Oxyde d'azote (NOx)

- 5.3 Conseils aux pompiers
 - · Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

En cas de manipulation correcte, ne nécessite pas de mesures particulières.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir par moyen mécanique.

Laver les résidus à l'eau.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- · 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Eviter la formation de poussière.
 - · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
 - Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
 - Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
 - Autres indications sur les conditions de stockage:
 - Stocker dans des récipients à fermeture étanche à des températures de 15 °C à 25 °C.
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1 Paramètres de contrôle
 - Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 3)

Page: 3/6

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4) Révision: 19.01.2023

Nom du produit: Puffer Freies Chlor / Buffer Free Chlorine

(suite de la page 2)

8.2 Contrôles de l'exposition

- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
 - · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

- · Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.
- Protection des mains: Gants de protection recommandés en cas de contact avec la peau fréquent ou relativement long.
 - · Matériau des gants Caoutchouc nitrile
- · Protection des yeux/du visage Lunettes de protection

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Indications générales

État physique
Couleur:
Odeur:
Point de fusion/point de congélation:

Solide
Incolore
>300 °C

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullitionNon déterminé.

Inflammabilité La substance n'est pas inflammable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

Inférieure: Non déterminé.
 Supérieure: Non déterminé.
 Point d'éclair Non applicable.
 pH Non applicable.

· Viscosité:

Viscosité cinématique Non applicable.

Dynamique: Non applicable.

· Solubilité

' l'eau à 20 °C: 29,4 g/l
' Pression de vapeur: Non applicable.

Densité et/ou densité relative

Densité: Non déterminée. Caractéristiques des particules Voir point 3.

9.2 Autres informations

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

• **Température d'auto-inflammation**Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles néant Gaz inflammables néant · Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant · Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant

(suite page 4)

Page: 4/6

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4) Révision: 19.01.2023

Nom du produit: Puffer Freies Chlor / Buffer Free Chlorine

(suite de la page 3)

Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz	
inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
 - Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Puissants oxydants.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: En cas d'incendie: voir chapitre 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
 - Toxicité aiguë

Pour ce produit, il n'existe pas de données quantitatives relatives à son effet toxique.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

6381-92-6 Ethylènediamine-tétraacétate de disodium dihydraté

Oral LD50 > 2000 mg/kg (rat) (Lit.)

· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Irritation locale possible.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Irritation possible.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · 11.2 Informations sur les autres dangers
 - Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
 - · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 5)

Page: 5/6

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4) Révision: 19.01.2023

Nom du produit: Puffer Freies Chlor / Buffer Free Chlorine

(suite de la page 4)

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB Non applicable.
- 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes

Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

· Autres indications écologiques:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Doit être éliminé dans le respect des réglementations locales. Il est recommandé de contacter le service administratif compétent ou une entreprise spécialisée dans l'élimination des déchets.

· Emballages non nettoyés:

Recommandation:

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification ADR/RID, ADN, IMDG, IATA	néant	
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU		
· ADR/RID	néant	
	néant	
· ADN, IMDG, IATA	néant	
14.3 Classe(s) de danger pour le transport		
· ADR/RID, ADN, IMDG, IATA		
Classe	néant	
14.4 Groupe d'emballage		
ADR/RID, IMDG, IATA	néant	
14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.	
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.		
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux		
instruments de l'OMI	Non applicable.	
"Règlement type" de l'ONU:	néant	

Page: 6/6

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 24.01.2023 Révision: 19.01.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Nom du produit: Puffer Freies Chlor / Buffer Free Chlorine

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
 - Directive 2012/18/UE
 - · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
 - Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques - Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**
 - Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

· Phrases importantes

H332 Nocif par inhalation.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- · Date de la version précédente: 13.10.2021
- Numéro de la version précédente: 4
- Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - Catégorie 4

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) - Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 3



Page : 1/7

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 6 (remplace la version 5) Révision: 19.01.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
 - Nom du produit: Indikator / Indicator
 - · Code du produit:

860160 (CLDF-Kit 30)

860165 (CLDT-Kit 30)

860170 (CLDF-Kit 360)

860175 (CLDT-Kit 360)

· Numéro CAS:

6192-52-5

· Numéro CE:

203-180-0

- · Description: Réactif indicateur
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:
 - · Catégorie du produit: PC21 Substances chimiques de laboratoire
 - · Catégorie du procédé: PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.
 - · Emploi de la substance / de la préparation: Réactif pour la détermination du chlore au moyen d'un analyseur
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
 - · Producteur/fournisseur:

Xylem Analytics Germany GmbH

wтw

Am Achalaich 11

82362 Weilheim

Germany

Tel. +49 881 183-0

- · Service chargé des renseignements: E-mail: Info.WTW@xylem.com
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence Chemtrec: (USA & Canada) 800-424-9300 (International) 001 703-527-3887

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
 - Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008:



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
 - Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008: La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.
 - Pictogrammes de danger:



Mention d'avertissement: Attention

Page: 2/7

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 6 (remplace la version 5) Révision: 19.01.2023

Nom du produit: Indikator / Indicator

(suite de la page 1)

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

p-toluenesulphonic acid (containing a maximum of 5 % H2SO4)

Mentions de danger:

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

· Conseils de prudence:

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les

lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

· 2.3 Autres dangers Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.1 Substances
 - No CAS Désignation

6192-52-5 p-toluenesulphonic acid (containing a maximum of 5 % H2SO4)

- · Code(s) d'identification
 - · Numéro CE: 203-180-0
 - · Numéro index: 016-030-00-2
- · Limites de concentration spécifiques STOT SE 3; C ≥ 20 %

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des mesures de premiers secours
 - Après inhalation: Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.
 - · Après contact avec la peau:

Laver abondamment à l'eau.

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Après ingestion:

Faire boire de l'eau aussitôt (2 verres à eau au maximum).

Ne pas provoquer de vomissements (danger de perforation).

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

Pas de tentatives de neutralisation.

- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
 - · Moyens d'extinction appropriés: Eau, dioxyde de carbone (CO2), mousse, poudre extinctrice
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Oxydes de soufre (SOx)

5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

(suite page 3)

Page: 3/7

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 6 (remplace la version 5) Révision: 19.01.2023

Nom du produit: Indikator / Indicator

(suite de la page 2)

Autres indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la formation de poussière.

Porter un équipement de protection personnelle (voir chapitre 8).

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir par moyen mécanique.

Laver les résidus à l'eau.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter la formation de poussière.

Porter un équipement de protection personnelle (voir chapitre 8).

- Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
 - · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
 - · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
 - Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker dans des récipients à fermeture étanche à des températures de 15 °C à 25 °C.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · 8.1 Paramètres de contrôle
 - · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail: Néant
 - Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- 8.2 Contrôles de l'exposition
 - · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
 - Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
 - Mesures générales de protection et d'hygiène:

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

- · Protection respiratoire: Nécessaire en présence de poussières.
 - Filtre recommandé pour une utilisation momentanée: Filtre P2
- · Protection des mains: Gants de protection
 - · Matériau des gants Caoutchouc nitrile
- · Protection des yeux/du visage Lunettes de protection
- · Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 24.01.2023 Révision: 19.01.2023 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Nom du produit: Indikator / Indicator

(suite de la page 3)

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· État physique Solide · Couleur: Rose · Odeur: Inodore

Point de fusion/point de congélation: (substance anhydre)

Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition Non déterminé.

Inflammabilité La substance n'est pas inflammable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

· Inférieure: Non déterminé. · Supérieure: Non déterminé · Point d'éclair Non applicable.

·pH

· Viscosité:

· Viscosité cinématique Non applicable. · Dynamique: Non applicable.

Solubilité

· l'eau: Soluble Pression de vapeur: Non applicable.

Densité et/ou densité relative

Densité: Non déterminée. · Caractéristiques des particules Voir point 3.

9.2 Autres informations

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols néant Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant Liquides inflammables néant Matières solides inflammables néant Substances et mélanges autoréactifs néant Liquides pyrophoriques néant · Matières solides pyrophoriques néant Matières et mélanges auto-échauffants néant · Substances et mélanges qui dégagent des gaz néant

inflammables au contact de l'eau

· Liquides comburants néant · Matières solides comburantes néant Peroxydes organiques néant Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant

 Explosibles désensibilisés néant

Page: 5/7

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 6 (remplace la version 5) Révision: 19.01.2023

Nom du produit: Indikator / Indicator

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
 - · Décomposition thermique/conditions à éviter: Ne pas chauffer fortement.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Acides, alcalis, métaux, puissants oxydants.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: En cas d'incendie: voir chapitre 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
 - · Toxicité aiguë

Pour ce produit, il n'existe pas de données quantitatives relatives à son effet toxique.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

6192-52-5 p-toluenesulphonic acid (containing a maximum of 5 % H2SO4)

Oral LD50 2570 mg/kg (rat) (RTECS)

- · Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.
- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.
- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique Peut irriter les voies respiratoires.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · 11.2 Informations sur les autres dangers
 - Propriétés perturbant le système endocrinien

la substance n'est pas comprise

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
 - · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- 12.7 Autres effets néfastes
 - Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

FR

Page: 6/7

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 6 (remplace la version 5) Révision: 19.01.2023

Nom du produit: Indikator / Indicator

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Doit être éliminé dans le respect des réglementations locales. Il est recommandé de contacter le service administratif compétent ou une entreprise spécialisée dans l'élimination des déchets.

- · Emballages non nettoyés:
 - Recommandation:

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

· Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

· ADR/RID, IMDG, IATA UN2585

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID 2585 ACIDES ALKYLSULFONIQUES SOLIDES

· IMDG, IATA ARYLSULPHONIC ACIDS, SOLID

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR/RID, IMDG, IATA



· Classe 8 Matières corrosives.

Étiquette 8

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR/RID, IMDG, IATA

· 14.5 Dangers pour l'environnement

Marine Pollutant: Non

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Matières corrosives.

No EMS: F-A,S-B
Segregation groups (SGG1) Acids

Stowage Category A

· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux

instruments de l'OMI Non applicable.

"Règlement type" de l'ONU: UN 2585 ACIDES ALKYLSULFONIQUES SOLIDES, 8, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
 - Directive 2012/18/UE
 - * Substances dangereuses désignées ANNEXE I la substance n'est pas comprise
 - Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

la substance n'est pas comprise

(suite page 7)

Page: 7/7

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 6 (remplace la version 5) Révision: 19.01.2023

Nom du produit: Indikator / Indicator

(suite de la page 6)

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

la substance n'est pas comprise

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

la substance n'est pas comprise

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

la substance n'est pas comprise

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

la substance n'est pas comprise

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

· Date de la version précédente: 13.10.2021

· Numéro de la version précédente: 5

· Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

FR -



Page : 1/8

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4) Révision: 23.01.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
 - Nom du produit: DPD-Pulver / DPD Powder
 - · Code du produit:

860160 (CLDF-Kit 30)

860165 (CLDT-Kit 30)

860170 (CLDF-Kit 360)

860175 (CLDT-Kit 360)

Numéro CAS:

6283-63-2

· Numéro CE:

228-500-6

- Description: Réactif DPD
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:
 - · Catégorie du produit: PC21 Substances chimiques de laboratoire
 - · Catégorie du procédé: PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.
 - · Emploi de la substance / de la préparation: Réactif pour la détermination du chlore au moyen d'un analyseur
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
 - · Producteur/fournisseur:

Xylem Analytics Germany GmbH

ŴTW

Am Achalaich 11

82362 Weilheim

Germany

Tel. +49 881 183-0

- · Service chargé des renseignements: E-mail: Info.WTW@xylem.com
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence Chemtrec: (USA & Canada) 800-424-9300 (International) 001 703-527-3887

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
 - Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008:



GHS07

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Acute Tox. 4 H312 Nocif par contact cutané.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
 - Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008: La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.
 - Pictogrammes de danger:



- Mention d'avertissement: Attention
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage: sulfate de N,N-diéthylbenzène-1,4-diammonium

(suite page 2)

Page: 2/8

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4) Révision: 23.01.2023

Nom du produit: DPD-Pulver / DPD Powder

(suite de la page 1)

· Mentions de danger:

H302+H312 Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.

Conseils de prudence:

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection.

P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P330 Rincer la bouche

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml:

· Pictogrammes de danger:



Mention d'avertissement: Attention

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

sulfate de N,N-diéthylbenzène-1,4-diammonium

· Mentions de danger: néant

· 2.3 Autres dangers Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

No CAS Désignation

6283-63-2 sulfate de N,N-diéthylbenzène-1,4-diammonium

Code(s) d'identification

Numéro CE: 228-500-6

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales:

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

· Après inhalation: Veiller à l'apport d'air frais.

· Après contact avec la peau:

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Laver abondamment à l'eau.

Enlever les vêtements contaminés.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Après ingestion:

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

Consulter immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)

Page: 3/8

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4) Révision: 23.01.2023

Nom du produit: DPD-Pulver / DPD Powder

(suite de la page 2)

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction appropriés:

Le produit est incombustible. Choisir l'agent d'extinction en fonction de l'environnement.

Dioxyde de carbone (CO2), mousse, poudre extinctrice

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Oxyde d'azote (NOx)

Oxydes de soufre (SOx)

5.3 Conseils aux pompiers

- · Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Autres** indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter de respirer les poussières.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Porter un équipement de protection personnelle (voir chapitre 8).

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Porter un équipement de protection personnelle (voir chapitre 8).
 - Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker dans des récipients à fermeture étanche et à l'abri de la lumière à des températures de +15 °C à +25 °C.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1 Paramètres de contrôle
 - Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail: Néant
 - · Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- 8.2 Contrôles de l'exposition
 - · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 4)

Page: 4/8

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4) Révision: 23.01.2023

Nom du produit: DPD-Pulver / DPD Powder

(suite de la page 3)

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

- · Protection respiratoire: Nécessaire en présence de poussières.
 - · Filtre recommandé pour une utilisation momentanée: Filtre P2
- · Protection des mains: Gants de protection
 - · Matériau des gants Caoutchouc nitrile
 - Pour le contact permanent dans des domaines d'emploi ne présentant pas de risque élevé de blessures (ex: laboratoire), des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Caoutchouc nitrile

· Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection

Pas nécessaire.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

État physiqueCouleur:IncoloreOdeur:Inodore

Seuil olfactif: Non déterminé.
 Point de fusion/point de congélation: 184 – 186 °C

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition 274 – 275 °C

Inflammabilité La substance n'est pas inflammable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

Inférieure:
Supérieure:
Non déterminé.
Point d'éclair
Non applicable.
Température d'inflammation:
Température de décomposition:
Non déterminé.
Point d'éclair
Non applicable.

Température de décomposition:
Non déterminé.
PH

· Viscosité:

Viscosité cinématiqueDynamique:Non applicable.Non applicable.

· Solubilité

· **I'eau à 20 °C:** ca. 500 g/l

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) 2,24

· **Pression de vapeur:** Non applicable.

Densité et/ou densité relative

Densité: Non déterminée.
 Densité relative Non déterminé.
 Masse volumique: 580 kg/m³
 Densité de vapeur: Non applicable.
 Caractéristiques des particules Voir point 3.

(suite page 5)

Page: 5/8

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4) Révision: 23.01.2023

Nom du produit: DPD-Pulver / DPD Powder

(suite de la page 4)

	A 4	:£	-4:
· 9.2	Autres	intorm	ations

Aspect:

Forme: Cristalline

Indications importantes pour la protection de la santé et

de l'environnement ainsi que pour la sécurité

Température d'auto-inflammation
 Non déterminé.

· **Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif.

· Changement d'état

• Taux d'évaporation: Non applicable.

· Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles néant
Gaz inflammables néant
Aérosols néant
Gaz comburants néant
Gaz sous pression néant
Liquides inflammables néant

Matières solides inflammables néant
 Substances et mélanges autoréactifs néant
 Liquides pyrophoriques néant

Matières solides pyrophoriques néant
 Matières et mélanges auto-échauffants néant

· Substances et mélanges qui dégagent des gaz

inflammables au contact de l'eau néant
Liquides comburants néant
Matières solides comburantes néant
Peroxydes organiques néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant
Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
 - Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Puissants oxydants.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: En cas d'incendie: voir chapitre 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
 - · Toxicité aiguë Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.
 - · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

6283-63-2 sulfate de N,N-diéthylbenzène-1,4-diammonium

Oral LD50 497 mg/kg (rat) (Sicherheitsdatenblatt Fa. Merck)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Irritation locale possible.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Irritation possible.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

Page: 6/8

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4) Révision: 23.01.2023

Nom du produit: DPD-Pulver / DPD Powder

(suite de la page 5)

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation possible chez les personnes prédisposées.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Indications toxicologiques complémentaires:
 - Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité)

Pour les amines aromatiques, en général: effet systémique: méthémoglobinémie avec maux de tête, arythmie, chute de tension artérielle, respiration difficile et crampes. Symptôme principal: cyanose (coloration bleue du sang).

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

la substance n'est pas comprise

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Vu le coefficient de distribution n-Octanol/eau, une accumulation significative dans les organismes n'est pas probable.

- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· 12.7 Autres effets néfastes

Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.

· Autres indications écologiques:

Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation:

Doit être éliminé dans le respect des réglementations locales. Il est recommandé de contacter le service administratif compétent ou une entreprise spécialisée dans l'élimination des déchets.

Emballages non nettoyés:

Recommandation:

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

(suite page 7)

Page: 7/8

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4) Révision: 23.01.2023

Nom du produit: DPD-Pulver / DPD Powder

(suite de la page 6)

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

PURPIQUE 14: Informations relatives au t	transport			
RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport				
· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification				
· ADR/RID, ADN, IMDG, IATA	néant			
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU				
· ADR/RID	néant			
	néant			
· ADN, IMDG, IATA	néant			
14.3 Classe(s) de danger pour le transport				
· ADR/RID, ADN, IMDG, IATA				
· Classe	néant			
14.4 Groupe d'emballage				
· ADR/RID, IMDG, IATA	néant			
14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.			
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.				
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux	X			
instruments de l'OMI	Non applicable.			
Indications complémentaires de transport:	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.			
· "Règlement type" de l'ONU:	néant			

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
 - Directive 2012/18/UE
 - · Substances dangereuses désignées ANNEXE I la substance n'est pas comprise
 - Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

la substance n'est pas comprise

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
 - Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

la substance n'est pas comprise

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

la substance n'est pas comprise

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

la substance n'est pas comprise

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

la substance n'est pas comprise

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

FR -

Page: 8/8

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 24.01.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4) Révision: 23.01.2023

Nom du produit: DPD-Pulver / DPD Powder

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Date de la version précédente: 13.10.2021 · Numéro de la version précédente: 4

· Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO) ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - Catégorie 4

FR -